



Le Maire de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

ARRÊTE :

Article premier : Les conditions générales du service numérique d'inscription aux tests d'accès aux conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, pour les non débutants en musique et danse d'une part et pour les candidats en cursus théâtre d'autre part, sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- A Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Pour le Maire de Paris,
et par délégation,

p.o Séverine FÉRON
Cheffe du service des enseignements
artistiques et des pratiques amateurs

Cécile Miné
Cheffe du bureau du réseau des établissements
d'enseignement artistique
Adjointe à la cheffe du service des enseignements
artistiques et pratiques amateurs



Annexe

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les règles applicables au service numérique d'inscription pour les candidats à l'entrée aux conservatoires d'arrondissement de la ville de Paris. :

- Les non débutants en musique et danse ;
- Le cursus de théâtre (débutants en cycle 1 et non débutants à partir du cycle 2)

Il s'agit d'un service numérique mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

En faisant usage du service numérique, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

Article 1 : Utilisation du service numérique d'inscription

Article 1.1. Conditions d'utilisation

L'inscription est ouverte aux candidats qui ont :

- entre 8 et 30 ans révolus au 31 décembre 2006 pour l'entrée en musique (à l'exception des chœurs d'adultes sans limite d'âge)
- entre 8 et 26 ans révolus au 31 décembre 2006 pour l'entrée en danse (à l'exception de certains ateliers ouverts jusqu'à 28 ans)
- et entre 17 et 26 ans révolus au 31 décembre 2026 pour l'entrée en cursus théâtre (entre 17 et 21 ans au conservatoire du 18^e arrondissement).

Les filières sont ouvertes en fonction de l'âge du candidat au 31 décembre 2026 et de la disponibilité des places.

L'inscription de candidats mineurs est assurée par le ou la responsable légal(e) garant(e) du respect des présentes conditions générales par le candidat.

L'inscription se fait uniquement par le biais du service numérique via le compte Mon Paris du candidat majeur ou du responsable légal du candidat mineur.

L'inscription requiert la communication d'informations, et le cas échéant de documents justificatifs, permettant de certifier les identités, liens de filiation et adresses des candidats et de leurs responsables légaux. L'exactitude de ces informations est indispensable à l'inscription.

Chaque candidat déclare avoir pris intégralement connaissance des présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisation du service numérique est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (noms, prénoms, adresse, etc.).

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, verra sa candidature rejetée.

Article 1.2. Modalités d'inscription et d'utilisation du service numérique d'inscription

Du mardi 16 juin 2026 à 10h au vendredi 10 juillet 2026 à 15h, les candidats auront la possibilité de déposer leur candidature sur le service numérique dédié en se connectant au portail Paris Familles <https://familles-portail.paris.fr> ou sur la page paris.fr des conservatoires parisiens [Inscriptions, réinscriptions - Ville de Paris](#). Le service numérique d'inscription est accessible 24h/24 pendant la période d'inscription sur tous types de supports (ordinateur, tablette, smartphone, etc.).

Lors du dépôt de leur candidature, les candidats auront la possibilité de formuler deux choix maximums pour deux conservatoires différents.

Un accusé de réception de leur candidature sera envoyé aux candidats par mail.

Article 1.2.1 Non-débutants musique et danse

À l'issue de la période d'inscription en ligne, l'admission au conservatoire s'effectue sur tests en septembre. Les dates et heures de tests d'entrée seront communiquées par le conservatoire concerné à partir du 25 août 2026. En cas de désistement, les candidats sont priés d'en informer la Ville de Paris.

Si le candidat est reçu aux tests d'entrée, le conservatoire prendra contact avec lui pour valider son inscription définitive, dans la limite des places disponibles.

Sauf exception, les jours et horaires de cours seront connus et communiqués début septembre 2026. Le conservatoire ne peut garantir la compatibilité du planning proposé avec les souhaits exprimés.

Article 1.2.2 Coursus théâtre

Ces demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles.

À l'issue de la période d'inscription en ligne, l'admission au conservatoire s'effectue sur test à l'issue de deux tours de sélection, en septembre :

Pour les élèves débutants en cursus, cycle 1 (17-21 ans), l'admission se fait sur audition en deux tours

- **Premier tour :**

Présentation par le candidat d'un texte de son choix (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, interview...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son désir de théâtre. La présentation de ce texte pourra intégrer une autre forme d'expression (chant, danse etc.) Le texte doit être su.

Épreuve d'une durée de 3 à 5 minutes maximum.

- **Second tour :**

Les candidats retenus à l'issue du premier tour seront convoqués pour participer à un stage. L'élève retenu à l'issue du second tour entre en cycle 1.

Pour les élèves non débutants, à partir du cycle 2, l'admission s'organise en deux tours :

- **Premier tour en deux épreuves :**

- La présentation d'une scène dialoguée du répertoire.

- Une seconde proposition (Parcours libre) soit préparée par le candidat soit à l'initiative de l'enseignant.

Chaque épreuve n'excède pas une durée de 5 minutes.

En cas d'impossibilité pour le candidat de venir avec une réplique, il devra prévenir l'établissement afin que soit organisée sa réplique avec des élèves ou d'autres candidats présents. Dans ce cas, le candidat devra obligatoirement se munir d'un exemplaire de son texte pour la réplique.

Un entretien peut suivre l'audition du candidat.

- **Second tour :** Une mise en situation (stage, séance(s) de travail) suivie le cas échéant d'un entretien.

L'élève admis entre en cycle 2.

Les dates des tests sont accessibles sur la page [des conservatoires](#) pour lesquels vous candidatez.

Avant d'arrêter leurs choix de conservatoires lors des inscriptions, il est vivement recommandé aux candidats de consulter le descriptif téléchargeable des projets pédagogiques, incluant des informations sur les horaires des cours. Ce document est consultable sur la page [Le théâtre au conservatoire - Ville de Paris](#).

De manière exceptionnelle, et sans qu'il ait été possible de l'anticiper, les horaires des cours peuvent être amenés à subir des modifications liées à des contraintes organisationnelles propres à l'établissement concerné.

Article 1.3 Conditions de traitement des candidatures multiples

Les éventuelles candidatures multiples sont détectées informatiquement dès le dépôt de l'inscription. Cette phase automatisée peut être complétée d'une analyse manuelle.

Article 2: Charte de bonne conduite et responsabilité des usagers sur le service numérique

Les usagers s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes conditions générales d'utilisation. A ce titre, chaque usager s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas modifier ou tenter de modifier le dispositif d'inscription proposé ;
- Ne pas utiliser plusieurs comptes Mon Paris pour une même personne physique ;

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation sera privé de la possibilité soit d'utiliser le service, soit de valider son inscription auprès du conservatoire.

Article 3 : Décisions et responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, le service ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation.

L'Organisateur pourra en informer les usagers par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalidier ou d'annuler tout ou partie du service s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit, et notamment par la voie électronique.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer de place et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises.

L'utilisation du service numérique implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème lié à la configuration ou à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur ledit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux usagers, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales d'utilisation ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses des conditions générales d'utilisation qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Article 4 : Consultation, communication des conditions générales d'utilisation

Les présentes conditions générales d'utilisation sont consultables et téléchargeables sur la page paris.fr dédiée aux inscriptions aux conservatoires et sur le portail officiel des publications administratives de la Ville de Paris.

Elles peuvent être modifiées à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publiées sur le site Internet de l'Organisateur. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout usager sera réputé l'avoir accepté du simple fait de l'utilisation du service numérique, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout usager refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer.

Les présentes conditions générales d'utilisation seront adressées gratuitement dans leur intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur via le formulaire de contact disponible sur paris.fr ou en appelant le 3975 numéro d'information unique de la Ville de Paris (coût d'un appel local).

Article 5 : Confidentialité et utilisation des données personnelles

Le traitement automatisé de données à caractère personnel est conforme aux dispositions du règlement européen relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en date du 20 juin 2018.

Dans ce cadre, chacun des usagers concernés dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier au Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, service responsable du traitement des données, à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, Service des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 6 : Litiges

L'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation du service numérique est soumise au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales d'utilisation.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'application et à l'interprétation des conditions générales d'utilisation, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, Service des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

Si ces démarches préalables ne permettent pas de régler un éventuel litige, les usagers ont la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la Ville de Paris par courrier : 1, place Baudoyer, 75004 Paris ou par internet : [Médiation - Accueil](#) ou en se rendant à l'une de ses permanences (dates et horaires disponibles sur internet ou en mairie d'arrondissement).

En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal administratif de Paris.